

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE137

présenté par
M. Dombreval, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de la fourrière ou du refuge »,

les mots :

« de cet établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.